

**SEANCE DU 20 JUIN 2018****REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-huit et le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etait excusée : ARNAUD Catherine

Etait absente : GADIOLLET Virginie

Nombre de membres : En exercice : 13, Présents : 11 Votants : 11

Date de la convocation : 14 juin 2018

Madame Stéphanie PELUS est nommée secrétaire de séance

*En début de séance, Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal de la décision de Monsieur Eric ALMODOVAR de démissionner du conseil municipal en raison de problèmes de santé.*

*Il ajoute que cette séance est également la dernière pour Monsieur Pierre-Yves BERNARD qui démissionnera du conseil municipal pour des raisons professionnelles qui l'éloigneront de la commune.*

*Arrivée de Monsieur Yannick SIMONIN à 20h45.*

### **1. Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée (CEP)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine DUC, élue référente auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

Madame Catherine DUC informe le conseil municipal que dans le cadre des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, le Conseil communautaire a validé le 11 décembre 2017 (délibération N°.2017.169), l'accompagnement des communes volontaires sur 3 ans pour le service initié par l'ADEME, le « CEP ». Trente-cinq communes sur l'ensemble du territoire se sont portées volontaires dont douze de l'ex-communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

Madame Catherine DUC rappelle que jusqu'à présent, la commune a bénéficié du CEP organisé par l'ALEC (ex-Hélianthe) par le biais de l'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse (CCMB).

Le CEP est un service rendu aux communes permettant de les accompagner dans leurs projets énergétiques (suivi des consommations des bâtiments, conseil pour réduire la consommation, accompagnement dans des projets spécifiques de rénovation etc).

La commune faisant déjà partie du dispositif, si elle décide d'adhérer, ce service sera pris en charge par la CA3B et n'engendrera pas de participation financière pour la commune.

Un « élu référent » de la commune et un « agent référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs du conseiller CEP, pour la récolte de données et le suivi de l'opération.

Une charte CEP définit les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré et à l'unanimité**,

**DECIDE**

- D'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour une période de 3 ans ;
- De désigner Mme Catherine DUC comme « élu référent »
- De désigner Mme Esther DUMAIRIE comme « agent référent » ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte CEP.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

**2. Autorisation faite au Maire d'ester en justice pour le compte de la commune**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick SIMONIN, responsable de la commission bâtiment. Monsieur Yannick SIMONIN informe le conseil municipal que dans le cadre du litige qui oppose la commune à l'architecte et l'entreprise qui a posé le sol dans la salle de motricité, l'expert de la commune a remis un rapport à Groupama qui fait état qu'après plusieurs réunions entre les parties, une solution amiable n'est plus envisageable. Il préconise d'assigner en référé l'équipe de maîtrise d'œuvre afin d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire qui prendra les mesures nécessaires pour rechercher l'origine du sinistre et dont les conclusions s'imposeront à l'ensemble des parties. Ainsi, Monsieur Yannick SIMONIN propose au conseil municipal de suivre l'avis de l'expert et d'engager une procédure en référé.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré et à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire à engager une procédure en référé devant le juge judiciaire.

**AUTORISE** le Maire à désigner un avocat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous documents se rapportant à cette procédure contentieuse.

**3. Création de deux opérations d'investissement dans le budget assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer deux opérations budgétaires en section d'investissement du budget assainissement, l'une pour les travaux d'aménagement de la lagune et la seconde pour l'installation du canal de comptage.

Cela ne donne pas lieu à modification des crédits budgétaires de la section investissement. Il s'agit d'écritures comptables qui permettent d'isoler ces deux opérations dans le budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré et à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire : à créer une opération pour

- les travaux d'aménagement de la lagune pour un montant de 60 000 euros
- l'installation d'un canal de comptage pour un montant de 20 000 euros

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

**4. Validation du règlement intérieur du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine DUBOIS, responsable des affaires scolaires et périscolaires. Madame Sandrine DUBOIS expose au conseil municipal que suite à la création du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, les tarifs ont été fixés et il convient désormais d'adopter le règlement intérieur. Madame Sandrine DUBOIS présente le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré et à l'unanimité**,

**DECIDE** de valider le règlement intérieur du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire

**AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer et à signer tous documents résultant de son application.

Afin d'expliquer aux parents le fonctionnement des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire communaux, une réunion d'information à destination des parents sera organisée par la

commune le 2 juillet 2018 à 19h.

Par ailleurs, afin de faciliter la gestion du restaurant périscolaire et de l'accueil périscolaire, un logiciel sera acquis par la commune auprès de l'éditeur 3D Ouest pour un coût d'achat de la licence de 2 300 euros TTC et un coût de maintenance de 570 euros TTC par an.

### **5. Convention de prélèvement automatique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, une des modalités de facturation est le prélèvement automatique. Afin que cela puisse être mis en place pour les familles qui le souhaitent, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des conventions doivent être signées entre la commune et les familles.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré et à l'unanimité**,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prélèvement automatique établies dans le cadre des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

### **6. Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie pour une maison située route du Blétonnet. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

### **7. Contrôles de conformité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lorsqu'une personne est titulaire d'une autorisation d'urbanisme pour aménager ou construire un bâtiment, une fois les travaux terminés, il dépose une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). A partir de la date de dépôt de la DAACT, les communes ont un délai de trois mois (ou cinq mois dans certains cas) pour contrôler la conformité de la construction par rapport au permis ou à la déclaration préalable.

La CA3B propose désormais aux communes, lorsqu'elles le souhaitent, de faire appel au service Autorisation Droits des Sols (ADS) pour réaliser les contrôles de conformité des permis de construire à enjeux, moyennant une somme de 150 euros par contrôle et de 230 euros pour un permis plus complexe nécessitant la présence de deux agents.

Le conseil municipal prend acte de l'existence de ce service.

Il propose de renforcer le contrôle des constructions ou aménagements de constructions existantes et de procéder aux vérifications, sans faire appel à ce service, lorsque le titulaire d'une autorisation d'urbanisme déposera une DAACT.

Afin d'effectuer ces contrôles, le Maire et les Adjointes, officiers de police judiciaire (article 16 du code de procédure pénale), bénéficient d'un droit de visite de la construction.

### **8. Comptes rendus de réunions**

#### *- Conseil communautaire (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Lors du conseil communautaire du 28 mai 2018, les comptes administratifs 2017 des budgets de l'agglomération ont été approuvés.

Pour le budget principal, il ressort un excédent d'environ 3 200 000 euros.

#### *- Conseil d'école (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Le mardi 19 juin 2018, le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018 s'est tenu. Lors de

cette réunion la Directrice a fait le point sur les effectifs de la rentrée prochaine. En effet, le nombre d'élèves à la rentrée 2017-2018 était de 77 et il sera porté à 85 à la rentrée 2018-2019, dont 11 en petite section, 10 en moyenne section, 12 en grande section, 10 CP, 10 CE1, 13 CE2, 10 CM1 et 9 CM2.

- Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) (Rapporteur : Catherine DUC)

Jeudi 31 mai 2018 s'est tenu le conseil syndical du SBVR. Ont été abordés lors de cette réunion, l'ensemble des travaux en cours réalisés sur les moulins de la Reyssouze, le budget travaux qui s'élèvent à 1.1 million d'euros et pour lequel le SBVR a bénéficié de subventions du département de l'Ain et de l'agence de l'eau. Madame DUC ajoute que le département souhaite inciter davantage au piégeage des ragondins en revalorisant le prix de la queue de ragondin (budget de 30 000 euros par an).

- Assemblée générale de l'ADMR (Rapporteur : Catherine DUC)

L'assemblée générale de l'ADMR s'est tenue le samedi 2 juin 2018. Le budget et les activités de l'association d'aide à domicile (aide aux familles, aide aux seniors, aide tous publics et mode mandataire) ont été présentés. Pour la commune de Saint-Martin-le-Châtel, l'ADMR intervient 1 348 heures auprès d'habitants de la commune. Aucun habitant n'utilise le service de repas à domicile et seulement un habitant utilise la téléassistance.

- Commission bâtiment (Rapporteur : Yannick SIMONIN)

La commission bâtiment s'est réunie le jeudi 24 mai 2018, en présence de Monsieur Laurent CHASSAGNE, architecte, maître d'œuvre des travaux de rénovation de la salle des fêtes. Lors de cette réunion, les élus ont déterminé l'ensemble des éléments qui devaient entrer dans le programme de travaux de rénovation de la salle des fêtes. Lors de la prochaine réunion de la commission, fixée au jeudi 5 juillet 2018, l'architecte présentera trois projets de rénovation différents.

- Commission urbanisme (Rapporteur : Yannick SIMONIN)

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU, la commission urbanisme s'est réunie le jeudi 7 juin 2018 en présence de Monsieur BENOIT de l'Atelier du Triangle afin de lister l'ensemble des points du PLU qui doivent faire l'objet d'une modification.

La modification simplifiée du PLU permettra, notamment, d'identifier les bâtiments classés en zone Agricole qui ne sont plus des sièges d'exploitation afin qu'ils puissent être rénovés par des particuliers, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Une proposition de rédaction sera présentée, par Monsieur BENOIT, lors d'une prochaine réunion qui aura lieu le lundi 9 juillet 2018.

## 9. Informations diverses

- Bons d'achat pour les élèves de CM2 qui partent en 6<sup>e</sup> (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Comme chaque année pour leur entrée en 6<sup>e</sup>, Madame Sandrine DUBOIS propose que les élèves de CM2 reçoivent, en cadeau de la part de la mairie, un bon d'achat d'une valeur de 20 euros à dépenser chez Montbarbon.

- Emplois saisonniers (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Deux emplois saisonniers ont été recrutés. Il s'agit de Melle Morgan PIET qui travaillera durant le mois de juillet et de Melle Audrey SAVOIE qui travaillera durant le mois d'août.

- Bâtiment (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS propose au conseil municipal deux devis pour installer des portes aux anciens sanitaires de la cour des maternelles afin de les clore pour en faire des remises et éviter que les enfants ne s'y cachent et n'échappent à la surveillance des adultes. Le conseil municipal demande des devis complémentaires.

- Salle des fêtes (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

La salle des fêtes sera en travaux et ne sera plus utilisable entre la fin du mois de mars 2019 et le début du mois de janvier 2020. Ainsi, tous les Présidents d'associations communales ont été destinataires d'un courrier de la commune afin de connaître leurs besoins en termes de location de salles pendant la période de fermeture. Dans la mesure du possible, la commune recherchera des solutions alternatives.

- Villes et villages fleuris (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

La commune participera de nouveau au concours des Villes et villages fleuris. Le jury est attendu le 17 juillet 2018 pour visiter le village et évaluer son fleurissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 20 JUIN 2018

Catherine ARNAUD	Excusée	Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	
Virginie GADIOLLET	Absente		